

 ROUXMESNIL BOUTEILLES Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024
--	---

Date de convocation : 17/09/2024

Date d'affichage : 17/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS,

Etaient Absents : Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Florence COSSARD a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Stéphanie LEVILLAINE a donné pouvoir à Alain RASSET
Dominique CATEL

Mr Ronald SAHUT a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	14
Pouvoirs	3
Votants	17

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TECHNIQUE PAR LA SOCIETE DES COURSES DE DIEPPE

Rappel de la délibération n°94/23 de la séance du 13/11/2023

Mr Beuvin, Président de la Société des Courses de Dieppe, a fait parvenir un mail le 13 octobre dernier, conjointement à la commune de Rouxmesnil-Bouteilles et à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, dans lequel il sollicite une subvention auprès de ces 2 collectivités afin de réaliser la construction d'un bâtiment technique sur l'hippodrome.

Mr Beuvin précise que la Commune de Rouxmesnil et la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise ont toutes deux été destinataires de la redevance attribuée aux collectivités locales, au titre des enjeux 2022, à savoir la somme de 72 130,26 € pour chacune d'entre elles.

Les locaux techniques actuels se trouvent sous la tribune, vieillissante mais l'aménagement ne répond plus aux besoins socio-professionnels ni aux exigences techniques liées à la régularité des courses.

Le projet envisagé consisterait à détruire les guichets extérieurs qui sont à la limite de s'effondrer et d'y construire un local divisé en trois parties :

- Une aile réservée aux jockeys
- Une aile réservée aux cavalières
- Un troc central avec un espace sanitaire divisé en trois zones, le bureau des commissaires adossé à la régie vidéo et une banque d'accueil centrale pour la déclaration des partants, les valets et un espace permettant aux entraîneurs et propriétaires de suivre les courses tout en restant en liaison avec les jockeys et cavalières.

Cette construction permettrait de pouvoir continuer à courir si les tribunes devaient, pour une raison ou pour une autre être inutilisables.

Cette construction est également rendue nécessaire pour servir de repli aux Courses Hippiques qui pourraient se dérouler à Paris en raison des restrictions de circulation qui vont être générées par les Jeux Olympiques puis les Jeux Paralympiques qui vont investir l'Hippodrome d'Auteuil.

Cette construction est estimée à 900 000 € H.T. Des demandes de financement vont être effectuées auprès de :

- la Fédération Nationale du Cheval à hauteur de 30% sur 2 années,
- la Région Normandie 30%,
- la Société des Courses par un emprunt à souscrire à hauteur de 30%,
- la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise 5%
- la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles 5%,

ce qui représenterait pour la Commune un montant de subvention de 45 000€.

L'ensemble du Conseil Municipal a décidé, au cours de cette séance et à la majorité des membres présents ou représentés (17 pour, 1 contre) de donner un avis favorable au versement d'une subvention représentant 5% du montant total des travaux, à la Société des Courses de Dieppe, soit 45 000€.

En date du 3 juillet 2024, Mr Beuvin a modifié et complété sa demande de subvention. En effet, la Région Normandie a répondu favorablement au versement d'une subvention à hauteur de 25% du projet, à la seule condition que son engagement soit soutenu dans les mêmes montants par les différents intervenants, à savoir les collectivités locales.

Les nouvelles répartitions se feraienr donc de la façon suivante :

- la Fédération Nationale du Cheval à hauteur de 25% sur 2 exercices annuels successifs,
- la Région Normandie 25%, accordée le 24 juin 2024
- le Département 20%
- la Société des Courses par un emprunt à souscrire à hauteur de 5%,
- la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise 12,5%
- la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles 12,5%,

ce qui représenterait pour la Commune un montant de subvention de 112.488,13 € H.T. pour un coût prévisionnel de travaux de 899.905 € H.T., au lieu des 45.000€ délibérés en séance du 13 novembre 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (15 pour, 2 abstentions) :

- Décide de donner un avis favorable au versement, à la Société des Courses de Dieppe, d'une subvention équivalente à 12,5% du coût prévisionnel de travaux (899.905,00 € H.T.) représentant la somme de 112.488,13 € H.T.
- Note que cette subvention sera versée sur le budget 2025 à la condition que la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise procède au versement des 12,5 % demandés par la Société des Courses, au même titre que la Commune et que la région ait versé la subvention de 25% accordée le 24 juin 2024.
- Note que cette délibération annule et remplace la délibération n°94/23 du 13 novembre 2023.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240923-51-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Affichage : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation